

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION MUNICIPALE n°2026-10

Convention de partenariat entre le Pimms Médiation
de Noisy-le-Grand et le Centre Communal d'Action
Sociale de Neuilly-Plaisance (CCAS)

LE PRÉSIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Président du CCAS de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2026-04-04 en date du 11 avril 2026 portant délégation d'attribution au Président,

Considérant la volonté du CCAS de prévenir les situations de fragilité rencontrées par les personnes âgées et ou en situation de handicap dont les restrictions de mobilité ne permettent pas de se rendre auprès d'un organisme de droit commun,

Considérant la proposition de collaboration du Pimms Médiation dans le cadre du projet de médiation sociale à domicile financé par la Conférence des Financeurs de la Seine Saint Denis,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la Convention de partenariat 2026/2027 avec le Pimms Médiation,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Article 3 : Il sera rendu compte de la signature du contrat lors du prochain Conseil d'Administration.

Article 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

Article 5 : Madame la Directrice du CCAS de la ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait au CCAS, le 03 septembre 2026,

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire

Acte publié le 16 / 09 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20260903-2026-10-AU
Date de télétransmission : 11/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026